



## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX

ELECTIONS DU 15 MARS 2020

SEANCE DU 23 MAI 2020 A ONZE HEURES

-----

Les convocations ont été envoyées le à MM. Guillaume ALEXANDRE, Jean-Marie ALEXANDRE, Maryse BATAILLE, Christine BEUCAMP, Mathieu BEUCAMP, Ginette BERNARD, Marie BOUTHORS, Didier BRIAVAL, Micheline CARON, Yvon CHABOT, Jean-Paul CRESSON, Loic DELANNOY, Guy DILLY, Richard ENGLEBERT, Paulette KUBIAK, Monique LALLART, Elisabeth NOISETTE, Christophe RUDZKI et Christine TOTH.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Marie ALEXANDRE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal a donné les résultats constatés au Procès-Verbal des élections et a déclaré installer dans leur fonction de conseillers municipaux : Guillaume ALEXANDRE, Jean-Marie ALEXANDRE, Maryse BATAILLE, Christine BEUCAMP, Mathieu BEUCAMP, Ginette BERNARD, Marie BOUTHORS, Didier BRIAVAL, Micheline CARON, Yvon CHABOT, Jean-Paul CRESSON, Loic DELANNOY, Guy DILLY, Richard ENGLEBERT, Paulette KUBIAK, Monique LALLART, Elisabeth NOISETTE, Christophe RUDZKI et Christine TOTH.

Madame BERNARD Ginette, doyenne des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr BEUCAMP Mathieu et nommé assesseurs Mme KUBIAK et Mr CRESSON.

### Election du Maire :

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'Article L 2122-7 du même code.

Chaque conseiller municipal a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 19
Nombre de bulletins blancs et nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

Mr Jean-Marie ALEXANDRE a obtenu 19 voix et a été proclamé Maire et immédiatement installé.

### Création de cinq postes d'Adjoints :

Conformément aux Articles L 2121-1 et L 2121-2 du CGCT, le conseil municipal à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'adjoints.

### Election des cinq adjoints par liste :

Une liste de cinq candidats aux fonctions d'adjoints est présentée par Mme Christine BEUCAMP, Mr Guillaume ALEXANDRE, Mme Elisabeth NOISETTE, Mr Guy DILLY et Mr BRIAVAL Didier.

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Jean-Marie ALEXANDRE, Maire, à l'élection des CINQ adjoints.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 19
Nombre de bulletins blancs et nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

La liste des 5 adjoints a obtenu 19 voix et Mme BEUCAMP Christine, Mr ALEXANDRE Guillaume, Mme NOISETTE, Mr DILLY et Mr BRIAVAL ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

### Délégation de pouvoirs :

Conformément à l'Article L 2122-18 du CGCT, Monsieur le Maire délègue une partie de ses fonctions ainsi qu'il suit :

- Mme Christine BEUCAMP chargée des affaires sociales et enfance
- Mr Guillaume ALEXANDRE chargé des finances
- Mme Elisabeth NOISETTE chargée des personnes âgées
- Mr Guy DILLY chargé des travaux
- Mr Didier BRIAVAL chargé des fêtes et de l'animation.

Charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, mentionnée à l'article L.1111.-1 du CGCT, chaque conseiller en ayant reçu un exemplaire.

La séance est levée à 11h40